

DEC221099DRH

Décision modificative portant nomination de membres remplaçants à la CAP n°1, compétente à l'égard des directeurs de recherche

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Vu la décision du 6 décembre 2018 arrêtant la liste des représentants élus aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

Article 1^{er} CAP n°1 – Directeurs et directrices de recherche

Suppléant :

M. Philippe AUVERGNON DRCE Représentant SNCS-FSU

Est remplacé par

M. JARNE Philippe DRCE Représentant SNCS-FSU

Fait à Paris, le 7 mars 2022

Le directeur des ressources humaines,
Hugues de LA GIRAUDIERE

